

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2009

N°2009/02

-----

**Présents** : Mmes NOVAU, GRANIER, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

**Procurations**: Mme FROIDURE à M. CASSAGNE  
M. DUCASSE à Mme NOVAU  
Mme DELOURME à M. MARIUZZO

**Absents** : Mme CORNUS, IZARD

**Secrétaire de séance** : M. Bernard MARIUZZO

La séance est ouverte à 18h15.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ASSOCIATION « LA BOULE SAUBENOISE »**

Le Maire indique avoir reçu les responsables de cette association pour leur demander d'être plus précis sur les statuts de l'association, sur leur bilan financier de l'exercice 2008 et sur leur budget prévisionnel 2009.

Les documents ont été remis après le vote du Budget et après vérification, le Maire indique qu'ils sont conformes à la réglementation et propose d'honorer le demande de l'Association en accordant une subvention de 350 € à titre exceptionnel.

Le Conseil Municipal adopte cette disposition à l'unanimité des membres présents.

## **PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE 3 DELIBERATIONS VIREMENTS DE CREDITS**

### **Virement de crédits n°1**

Cette opération comptable est nécessaire à l'augmentation budgétaire de l'Opération 118 « Equipement vidéo de la salle du Conseil Municipal » car entre le montant de la demande de subvention fin 2007 et la réalisation prévue 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai, les prix ont été sensiblement

revus à la hausse. Le virement proposé par le Maire est de 1 500 € à prendre à l'Opération 135 « Agrandissement de la Mairie ».

### **Virement de crédits n°2**

Ce virement de crédit est inhérent à l'achat de matériel de bureau pour le Club de Football en premier équipement sachant que le bâtiment House a été remis à cette association vide de tout mobilier. Le virement proposé par le Maire est de 2 000 € à prendre à l'Opération 125.

### **Virement de crédit n °3**

Le Maire indique qu'après plusieurs accidents articulaires, le Président du Club de Football a fait remonter ces problèmes de planification du terrain d'honneur.

La commune a demandé à un cabinet d'experts indépendants d'étudier les problèmes récurrents de cette plate-forme de jeux.

Il en découle que ce terrain doit être entièrement repris car le sol est pollué en surface par des fines d'argile et de limon. Il a une tendance à la battance et à la compaction dès les premières pluies avec une dégradation importante et enfin il subit des affaissements sur les tranchées drainantes.

Le Maire précise que le coût de cette régénération est estimée à 28 000 € TTC à laquelle il faut ajouter 3 000 € de frais de maîtrise d'œuvre.

Il faut savoir que les 13 000 € inscrits au fonctionnement pour l'entretien générique du terrain ne seront pas dépensés vu la reprise du terrain. Quant aux travaux, ils seront subventionnés à 50% du montant HT par le Conseil Général, à hauteur de 13 000 €. De ce fait cette opération se réalisera à pratiquement bilan nul.

Le Maire propose de muter 31 000 € de l'Opération 125 « Agrandissement de la Mairie ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les 3 virements de crédits présentés par Monsieur le Maire.

## **REALIMENTATION D'UN MAT D'ECLAIRAGE DU BOULODROME**

Le Maire indique que les terrains annexes du boulodrome sont à ce jour éclairés par un mât utilisé lors des concours.

Les épreuves de pétanque n'ayant plus cours sur le terrain maintenant occupé par le Club House de Football, le Maire propose que l'alimentation de ce mât se fasse par l'intermédiaire de l'armoire de commande de l'éclairage du terrain de football. Cela permettra d'éclairer la zone des vestiaires et de ce fait d'éteindre les projecteurs du terrain d'honneur donc source d'économie.

Mme NOVAU et M. HOURCADE font remarquer que l'éclairage des terrains de football fonctionne avec la même amplitude au printemps que pendant la période d'hiver.

Le Maire indique qu'il y a obligation d'avoir la même intensité d'éclairage du début à la fin d'une partie.

Si les joueurs finissent à 20h00 pas de problème, l'intensité du jour suffit.

Par contre, s'ils terminent à 22h00 pour garder le même éclairage on est obligé d'allumer les projecteurs dès le début de la rencontre.

Ces travaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal

### **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS**

Le Maire indique que la CAM souhaite acheter pour 2009 des défibrillateurs, souhait partagé par plusieurs communes membres de la CAM et que, dans l'esprit d'une réelle volonté de coopération entre ces entités, il serait judicieux d'adhérer à ce groupement de commandes afin d'acquérir dans un premier temps deux appareils.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 2 défibrillateurs en passant par le groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

### **COLLABORATION BENEVOLE**

Le Maire précise que cette collaboration s'exercera pendant les périodes d'activité de la LUDOTHEQUE.

Cette collaboration peut se concrétiser par exemple :

- Aide au personnel communautaire dans la mise en place et le rangement des matériels nécessaires à cette activité et réception par exemple des parents accompagnant des enfants de moins de 6 ans ou des enfants, venant seuls, âgés de plus de 6 ans jusqu'à 11 ans.
- Palier au pied levé à l'absence de fonctionnaire dont l'indisponibilité est constatée le jour même pour pouvoir maintenir l'activité LUDOTHEQUE.

(Si l'absence est programmée ou prévisible, la CAM dont c'est la compétence fournira un agent en remplacement).

Le Maire propose comme collaborateurs bénévoles, Mmes FROIDURE Delphine et IZARD Marie-Claude en précisant le caractère bénévole dépourvu de contre parties tant financières, matérielles ou autres.

Le Conseil Municipal adopte cette nomination à l'unanimité des membres présents.

### **ACQUISITION DE MOBILIER POUR LE CLUB HOUSE DE FOOTBALL 1<sup>er</sup> EQUIPEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire rappelle que le virement de crédit n°2 adopté par le Conseil Municipal en début de séance à savoir acquérir le mobilier pour un coût total de 1 761,71 € TTC sachant que la dépense est compensée en partie par une subvention du Conseil Général à hauteur de 50% du montant HT soit 736,50 €.

L'assemblée délibérante adopte l'acquisition du matériel et demande l'aide du Conseil Général à l'unanimité des membres présents.

## **TRAVAUX DE REGENERATION DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire indique qu'en début de séance, le Conseil Municipal a décidé par virement de crédits de muter 31 000 € afin de réaliser ces travaux et de régler la maîtrise d'ouvrage.

Le Maire présente le devis établi par le Cabinet PELOUSE SPORT CONSEIL pour un montant de travaux HT de 23 293,80 € soit TTC 27 859,38 € en sachant qu'une subvention du Conseil Général viendra minimiser cette dépense à hauteur de 50% du montant HT des travaux à savoir 11 646,90 €.

Le Maire rappelle

- ↳ que cette opération se fera pratiquement à bilan nul
- ↳ qu'il est de la responsabilité de la commune de fournir un terrain en bon état afin d'éviter tous risques d'accidents
- ↳ que cette restauration vaut la peine d'être réalisée au regard par exemple du tournoi du 1<sup>er</sup> mai où 300 jeunes joueurs sont venus pratiquer ce sport. On leur doit toute la sécurité possible

Le Maire indique que le terrain sera interdit à la pratique du football pendant les travaux du 31 août au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il en a informé le Président qui doit se rapprocher de la Fédération afin de jouer les matchs officiels sur d'autres terrains que la commune aidera à trouver.

L'entraînement pourra toujours se dérouler sur la seconde aire de jeux.

Mme NOVAU fait remarquer qu'il est prévu dans la délibération un prévisionnel des travaux sur 3 ans effectués par une entreprise externe et demande si ces derniers viendront en remplacement de l'entretien courant et s'ils seront pris en dépense de fonctionnement.

Le Maire répond aux deux questions par l'affirmative.

## **ECLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN DE MESPLE ET DU GIRATOIRE DE LABORIE**

Le Maire rappelle que les études ont été réalisées en 2007 et 2008 et que le Syndicat a regroupé ces deux opérations et de ce fait le coût a été revu à la baisse d'environ 10 000 €.

Le Maire précise que pour un souci d'économie les mâts seront équipés de réducteurs de tension .

Le coût de ces travaux sont estimés à 97 313 € et que la part communale sera au plus égale à 28 182 €.

Le Maire précise que cette dépense sera acquittée au moyen d'une réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et que la commune prendra à sa charge les annuités d'emprunt sur 15 ans (l'Article 6554 « Participation »).

Mme NOVAU demande à partir de quel exercice cette dépense sera inscrite.

Le Maire répond dès 2010.

M. BEAUVILLE estime qu'il y a peut être un peu trop de mâts d'éclairage prévus par le Syndicat.

Le Maire rappelle que le Syndicat à la responsabilité de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage et qu'il ne fait réaliser des travaux qu'au regard de la réglementation.

Le Conseil Municipal décide l'exécution de ces travaux à l'unanimité des membres présents.

## **GESTION DE LA FETE ANNUELLE**

Le Maire indique que certains montants fixés par délibération n°2008/051 pour la fête de 2008 sont revus à la hausse et précise les nouveaux tarifs :

- emplacements forains – de 13 m linéaires 50 €  
+ de 13 m linéaires 100 €
- Vide-grenier emplacement 4 m L x 2,50 m Saubenois 8 €  
Extérieurs 10 €
- Repas du vendredi 19 juin 2009 Adultes 15 €  
Enfants 8 €  
(Jusqu'à 11 ans)

M. EBENDINGER fait remarquer que le repas enfant a augmenté d'un euro par rapport à 2008.

Mme NOVAU indique que le repas de cette année est plus équilibré et que la tranche d'âge est passée de 8 ans à 11 ans.

M. EBENDINGER demande si on dégage des excédents sur la vente des repas.

Mme NOVAU répond que non. Les participants paient le prix facturé par le traiteur .

## **ELECTIONS du JURY D'ASSISES**

Le Maire précise que ces désignations se font à l'aide de la liste électorale et par tirage au sort.

1<sup>er</sup> Tirage : désignation de la page de la liste électorale

2<sup>ème</sup> Tirage : désignation de la ligne sur la page

Sont désignés :

Mme BONAVENTURE Marie-Rose épouse BONZOM

3 rue de l'Europe

Appartement 202

31600 SAUBENS

Page 17 ligne 65

Madame MENDEZ Arabelle Noelle épouse ALASIA

25 rue des Epis

31600 SAUBENS

Page 86 ligne n°857

M. AURIAC Thierry Pascal

4 rue des Epis

31600 SAUBENS

Page 5 Ligne n°47

## QUESTIONS DIVERSES

🌀 Le Maire indique les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à savoir :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00  
Mercredi de 15h00 à 19h30

Le Maire précise que pour ne pas laisser un agent seul de 18h00 à 19h30, le secrétaire de Mairie assurera lui aussi une présence dans ce créneau horaire. En cas d'absence de ce dernier, le second agent qui assure l'accueil restera.

🌀 Le Maire indique que la cérémonie du 8 mai aura lieu au Monument aux Morts à 11h30.  
Un vin d'honneur servi à la Mairie clôturera cette manifestation

🌀 Mme NOVAU présente les documents qui seront distribués dans les boîtes aux lettres par les élus

- Une information sur la 2<sup>ème</sup> fête du JEU-LUDOTHEQUE. Mme NOVAU précise qu'elle aura besoin de toutes les bonnes volontés le 30 mai à partir de 8h00 pour aider les personnes organisatrices de cette manifestation à monter deux tentes.  
Mme NOVAU fait remarquer que pour cette journée d'animation, il a été fait appel au sponsoring et qu'avec les 1 200 € récoltés, des structures gonflables géantes seront louées.
- Un appel à candidature pour le remplacement d'un CAE démissionnaire aux Ateliers Municipaux
- Une note d'information sur les nouveaux horaires de la Mairie, la date des encombrants et le concours d'épouvantails organisé par la Commission CULTURE

🌀 M. BEAUVILLE indique qu'une maison qui se construit actuellement dans le lotissement MESPLE en bordure du chemin de terre Mesplé rejette les eaux de pluie dans ce chemin.  
M. BEAUVILLE demande que les services de la Mairie puissent aller faire un contrôle.

🌀 Le Maire indique qu'il a été mis à la disposition de chaque élu un document sur le SCOT.  
Le Maire précise qu'il y aura encore plusieurs réunions publiques autour de ce SCOT. Il indique que sur cette brochure il y a l'adresse de plusieurs sites, c'est un bon moyen pour se faire une première idée.

M. BEAUVILLE demande si des informations nouvelles sont connues concernant les possibilités d'extension des petites communes et précise que si nous devons rester à pratiquement population constante, il faudrait revoir nos ambitions qui se situaient autour d'une population de 2 500 habitants (cf salle polyvalente).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.